

# **Règlement intérieur**

## **Integral Rafting**

---

### **Sécurité, équipements et responsabilité des clients**

- Tous les clients participant aux activités s'engagent à être en bonne condition physique, savoir nager 25m et être capable de s'immerger.
- Integral Rafting se réserve le droit de refuser l'accès à une activité à toute personne : en état d'ébriété, sous l'emprise de stupéfiants, contre indication médical (femme enceinte, obésité sévère, problème cardiaque...) ou refusant de suivre les consignes de sécurité.
- Chaque client doit obligatoirement porter pendant toute la durée de l'activité : casque, gilet de sauvetage et chaussures fermées.
- Chaque client s'engage à suivre les consignes énoncées par le moniteur pendant l'activité pour sa sécurité.
- Les combinaisons, chaussettes et chaussures doivent être rapportées au bon endroit. Les chaussures doivent être délacées et attachées entre elles.
- Les clients s'engagent à prendre soin du matériel mis à disposition et le restituer à la fin de l'activité. Tout matériel cassé ou perdu suite à un comportement inapproprié sera facturé au prix du matériel neuf.
- Il est interdit aux clients de laisser des débris sur le parcours ainsi que dans les véhicules.
- Tous les véhicules de navette sont équipés d'une trousse de secours et d'un téléphone.
- Un moniteur disposera en permanence d'un téléphone pendant les activités.
- Chaque client est entièrement responsable des effets personnels qu'il emporte avec lui. Integral Rafting ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de dégradation.
- Au début de chaque activité, le client devra remplir et signer une attestation d'aptitude physique/cession de droit à l'image et engagement au règlement intérieur. Les adultes responsables signeront et attesteront pour les mineurs.
- La société Integral Rafting est assurée par Responsabilité Civile Professionnelle pour les prestations vendues. Chaque participant doit être couvert de la même façon pour la pratique de ce sport de même que les prestataires extérieurs à la société.

- Les moniteurs s'engagent à donner les connaissances et compétences techniques suffisantes aux participants pour la pratique de l'activité ainsi que les consignes de sécurité. Ils devront disposer d'un téléphone pendant les activités.

## Cession de droits

- Integral Rafting peut être amené à prendre des photographies ou vidéos sur lesquelles le client peut apparaître. En signant le règlement intérieur, le client autorise l'entreprise à capter son image et en disposer afin de promouvoir l'activité sur diverses plateformes et ce à titre gratuit.

## Modalités de paiement

- Les clients disposent de plusieurs moyens de paiement: carte bancaire, chèque, virement, chèques vacances, espèces.
- Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par Integral Rafting.
- En cas d'annulation tardive ou de non venue à la prestation, la société s'autorise à encaisser l'acompte laissé par le client.

## Utilisation des locaux

- Les toilettes sont exclusivement réservées aux clients participant à une activité ou consommant au snack.
- Les vestiaires doivent être laissés propres et rangés après usage.
- Les combinaisons doivent impérativement être rendues au bon endroit indiqué par l'équipe.
- L'accès aux zones de stockage des bateaux et aux camions est strictement interdit au public.
- Les échanges entre membres de l'équipe et avec les clients peuvent être informels mais doivent rester respectueux et professionnels.

## Horaires de la base

- La base Integral Rafting est ouverte tous les jours de 9h à 19h. (sauf en cas d'activité exceptionnelle nécessitant des déplacements).